

Congés fractionnés 2 jours supplémentaires

Par jos88, le 07/02/2016 à 10:10

Bonjour, j ai appris cette semaine que quand je fractionné mes congés durant la période d été cela me donne droit a 2 jours supplémentaire, je précise que je bosse dans le transport routier et j ai vérifier sur la convention collective (art 7) et effectivement je prend 18 jours en été et 6 jours hors période d été cela tous les ans depuis 7 années, ma question est : puis-je lui réclamé ces jours que je n ai jamais posé ? merci d avance [smile4]

Par miyako, le 07/02/2016 à 21:52

Bonsoir,

A titre rétroactif non, sauf accord de l'employeur. Mais désormais n'oubliez pas de les poser. Amicalement vôtre suji KENZO

Par P.M., le 07/02/2016 à 22:57

Bonjour,

Vous pouvez en tout cas les prendre pour l'exercice en cours puisque la période de prise se terminera seulement au 30 avril...

Par jos88, le 08/02/2016 à 09:32

Merci beaucoup de vos réponses